Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pavs d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019 PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2019_CT2_474

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Aménagement durable et prototypage et de son affectation

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents: JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGEY Dominique – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources Finances

■ Séance du 28 novembre 2019

02_1_06

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Aménagement durable et prototypage et de son affectation

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 Décembre 2019

13075

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Aménagement durable et prototypage et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Certifié ISO 14001 pour sa performance environnementale et labellisé PARC+ de niveau 3, le plus haut niveau de récompense des éco-parcs en Région PACA, le Technopôle de l'Arbois est reconnu pour le soin qu'il apporte à l'aménagement durable de son territoire.

Véritable espace d'innovation, le Technopôle de l'Arbois a toujours pris le parti d'aménager ses espaces de vie et de travail, comme autant de vitrines des technologies environnementales, particulièrement des entreprises qu'il héberge.

En effet, en s'appuyant sur les ruptures technologiques proposées par les startups de son territoire, le Technopôle de l'Arbois peut d'une part, répondre à ses besoins d'un aménagement de plus en plus soucieux de réduire son empreinte environnementale et d'autre part, être le premier utilisateur des innovations des entreprises qu'il accompagne.

Cette démarche permet à la Collectivité et au Technopôle de l'Arbois :

- d'aménager son territoire de façon emblématique en générant des économies (énergies, eau...),
- de bénéficier d'une image extrêmement dynamique et positive,
- de fidéliser et d'ancrer toujours plus les entreprises et les emplois créés sur le territoire.

Par ailleurs, en bénéficiant de la confiance de la collectivité, les entreprises en développement pourront mettre en avant dans la conquête de leurs marchés nationaux et internationaux, la confiance de puissance publique et du territoire qui les a vu naître.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Ceci lui permettra de répondre à un certain nombre de problématiques d'aménagement et de gestion du Domaine du Petit Arbois telles que : la réduction de la consommation électrique de son éclairage public, la mise en place de solutions d'économie d'eau dans les douches du site, la détection de fuite d'eau et la protection des réseaux d'eau face au gel, la mise en place d'une solution d'entretien des espaces verts et du jardin participatif, le traitement d'eau du robinet pour limiter l'usage de bouteilles plastiques jetables, la mise en place de ruches « connectés » pour favoriser la biodiversité sur le Domaine du Petit Arbois, la gestion de l'assainissement de la pépinière par phytorémédiation...

Le montant de l'opération sur 3 ans est de 240 000 € T.T.C.

L'opération d'investissement Aménagement durable et prototypage d'un montant de 240 000 € T.T.C. inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix dans l'autorisation de programme DI906-1 doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 240 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI906-1 Aménagement durable et prototypage afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1:

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement DI906-1 Aménagement durable et prototypage pour un montant de 240 000 € T.T.C.

Article 2:

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI906-1 Aménagement durable et prototypage

Montant initial de l'AP : 240 000 € T.T.C.

CP 2020 : 80 000 € T.T.C

CP 2021 : 80 000 € T.T.C

CP 2022 : 80 000 € T.T.C

Pour enrôlement, Le Vice-Président Délégué Développement des entreprises, Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Aménagement durable et prototypage et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 0 4 DEC. 2019